

Enseignements primaire et secondaire

Classe terminale

Programme d'enseignement spécifique et de spécialité de mathématiques de la série scientifique

NOR : MENE1229561A

arrêté du 16-7-2012 - J.O. du 31-7-2012

MEN - DGESCO A3-1

Vu le code de l'éducation ; arrêté du 12-7-2011 : avis du CSE du 28-6-2012

Article 1 - L'annexe de l'[arrêté du 12 juillet 2011](#) susvisé est ainsi modifiée, dans la partie « Enseignement de spécialité - Matrices et suites », les mots :

« Matrices carrées, matrices colonnes : opérations. » de la colonne intitulée « Contenus » sont remplacés par les mots :

« Matrices carrées, matrices colonnes, matrices lignes : opérations. »

Article 2 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 16 juillet 2012

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Jean-Michel Blanquer